

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI ORGANIQUE) - (N° 1108)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 89

présenté par
M. Guy Geoffroy

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 42.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa établit l'automaticité du contrôle fiscal pour les parlementaires.